



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0121

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Conseil de l'Ecole polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debù, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Ederly), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

**Conseil du 27 juillet 2020****Délibération n° 2020-0121**

commission principale :

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Conseil de l'Ecole polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Ecole polytechnique de l'UCBL a été créée par arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche du 30 juin 2009. Il s'agit d'une école interne à l'Université qui s'appuie sur les 69 unités de recherche de cette dernière, pour proposer 6 domaines de formation d'ingénieur.

L'école a principalement pour mission :

- la formation initiale, y compris par apprentissage, d'ingénieurs et cadres d'entreprise,
- la formation continue, en lien étroit avec son offre de formation initiale,
- le développement des relations avec les entreprises, notamment dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants,
- la recherche scientifique et technologique, dans le cadre de la politique générale de l'UCBL et en partenariat avec les organismes avec lesquels elle coopère, en particulier l'Université de Lyon,
- la valorisation des recherches et les opérations de transfert technologique et d'appui à l'innovation vis-à-vis des entreprises.

Appelée communément Polytech'Lyon, elle est présente sur 2 sites, le campus de LyonTech-la Doua à Villeurbanne et Roanne (Loire). Elle prépare quelque 650 étudiants aux titres d'ingénieur diplômé pour lesquels elle a reçu l'habilitation : génie biomédical, informatique, matériaux et surfaces, mathématiques appliquées et modélisation, mécanique, systèmes industriels et robotique.

Elle inscrit son action dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et contribue à la politique internationale de l'UCBL.

L'école est intégrée au réseau national Polytech regroupant 13 écoles d'ingénieurs des universités.

**II - Modalités de représentation**

L'école est administrée par un conseil d'école selon les modalités de l'article L 713-9 du code de l'éducation.

Les 30 membres composant le conseil sont pour moitié des membres élus répartis en 4 collèges (professeurs, enseignants, personnels de bibliothèque, administratifs, techniques, ouvriers et de santé -BIATOS- et étudiants). La durée du mandat est de 4 ans (2 ans pour le collège des étudiants).

Les 15 autres membres sont des personnalités extérieures, avec un mandat de 4 ans et réparties comme suit :

- 4 représentants des collectivités territoriales, dont la Métropole de Lyon,
- un représentant d'une organisation patronale,

- un représentant d'un syndicat de salariés représentatif,
- 2 représentants des Chambres de commerce et d'industrie : un de Lyon et un du Roannais,
- 6 personnalités qualifiées représentantes du monde économique, désignées à titre personnel et nommées par le conseil en raison de leurs activités et compétences,
- le représentant de l'association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique universitaire (EPU).

Les statuts approuvés par le conseil d'administration de l'Université Claude Bernard le 12 juillet 2011 disposent que les organismes mentionnés ci-dessus désignent nommément la personne qui les représente et désignent un suppléant pour chaque titulaire.

La Métropole dispose donc d'un siège de représentant titulaire et d'un siège de représentant suppléant au sein du conseil de l'Ecole ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** monsieur Nicolas BARLA en tant que titulaire et monsieur Jean-Michel LONGUEVAL en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de l'Ecole polytechnique de l'UCBL.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.**